



Informations de base	
<b>2001/0085(CNS)</b> CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Riz: organisation commune du marché OCM  Modification Règlement (EC) No 3072/95 1995/0203(CNS)  <b>Subject</b>  3.10.06.03 Céréales, riz	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<div style="border: 1px solid red; display: inline-block; padding: 2px;">AGRI</div> Agriculture et développement rural		
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>	<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2373	2001-10-08
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>	<b>Commissaire</b>	
	Agriculture et développement rural		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
02/05/2001	Publication de la proposition législative	COM(2001)0169 	Résumé
30/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/09/2001	Vote en commission		
02/10/2001	Décision du Parlement	T5-0480/2001	Résumé
08/10/2001	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/10/2001	Fin de la procédure au Parlement		
12/10/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2001/0085(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement (EC) No 3072/95 <a href="#">1995/0203(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/5/14711

<a href="#">Portail de documentation</a>				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		<a href="#">T5-0480/2001</a> JO C 087 11.04.2002, p. 0017-0035 E	02/10/2001	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		<a href="#">COM(2001)0169</a>  JO C 213 31.07.2001, p. 0248 E	02/05/2001	<a href="#">Résumé</a>
<b>Autres Institutions et organes</b>				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	<a href="#">CES1118/2001</a> JO C 311 07.11.2001, p. 0029	12/09/2001	

<a href="#">Informations complémentaires</a>		
Source	Document	Date
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>	

<a href="#">Acte final</a>	
<a href="#">Règlement 2001/1987</a> JO L 271 12.10.2001, p. 0005	<a href="#">Résumé</a>

## Riz: organisation commune du marché OCM

OBJECTIF : modifier le règlement 3072/95/CE portant organisation commune du marché du riz (harmonisation des délais de paiement pour les aides à la surface). CONTENU : la date de paiement pour les aides à la surface des cultures arables a été établie entre le 16 novembre et le 31 janvier suivant le début de la campagne en cause, par le règlement 1251/1999/CE. Suite à l'inclusion du riz dans le système de contrôle intégré, la demande d'aides pour la superficie cultivée de riz est incluse dans la demande d'aides à la surface relative aux cultures arables. Cela implique que les contrôles à réaliser s'effectuent sur l'ensemble des surfaces d'une demande et non suivant les produits ensemencés. De ce fait, il est proposé de modifier la période de paiement des aides compensatoires pour le riz, établie par le règlement 3072/95/CE, en adoptant celles des cultures arables, établie par le règlement 1251/1999/CE.

## **Riz: organisation commune du marché OCM**

2001/0085(CNS) - 08/10/2001 - Acte final

OBJECTIF : modifier le règlement 3072/95/CE portant organisation commune du marché du riz. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Règlement 1987 /2001/CE du Conseil. CONTENU: le règlement adopté vise à harmoniser les dates de paiement pour les aides à la surface aux superficies cultivées en riz avec celles pour les aides à la surface des cultures arables. Il est applicable à partir du 01/01/2001.

## **Riz: organisation commune du marché OCM**

2001/0085(CNS) - 02/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport).